



COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

3 septembre 2012

Budget 2013 : un budget qui manifeste la confiance du Conseil d'Etat dans l'avenir

(IVS).- Le budget 2013 prévoit un excédent de financement de 0,7 million de francs et un excédent de revenus de 6,4 millions. Le Gouvernement valaisan poursuit dans sa détermination de garantir le niveau quantitatif et qualitatif des prestations, sans alourdir la charge de ses contribuables, et tout en améliorant les finances cantonales.

Alléger la charge des contribuables

Le budget 2013 voit la réalisation de la 10^{ème} révision partielle de la loi fiscale depuis l'an 2000. Le projet a été accepté en 1^{ère} lecture par le parlement en session de mai 2012. La nouvelle révision prévoit un allègement de l'ordre de 40 mios, avec une incidence de 22 millions pour le budget 2013, 9 millions en 2014 et 9 millions en 2015. Par des nouvelles mesures ciblées et modérées, le Conseil d'Etat entend maintenir le pouvoir d'achat des contribuables valaisans, renforcer l'attractivité du canton et sa capacité concurrentielle, tout en manifestant sa confiance en l'avenir. La nouvelle révision permet de :

- alléger la charge fiscale des personnes physiques notamment celle de la classe moyenne, par l'augmentation, en trois étapes, des déductions forfaitaires des cotisations et primes d'assurance vie, d'assurance maladies et d'assurance accidents ;
- inciter le maintien à domicile des personnes âgées malades ou handicapées par l'introduction d'une déduction sociale en faveur des contribuables aidants bénévoles ;
- atténuer la charge fiscale des personnes morales (PME) afin de renforcer et préserver l'attractivité du Valais face à la concurrence intercantonale ;
- favoriser la formation continue par l'octroi de conditions plus souples de déductibilité des frais de formation et de perfectionnement ;
- adapter la loi fiscale à la loi fédérale sur l'imposition des participations de collaborateur et l'exonération fiscale de la solde allouée pour le service du feu ;
- adapter la loi fiscale aux modifications du Code civil suisse, notamment dans le domaine des hypothèques légales.



Encourager l'économie valaisanne

Le budget 2013 révèle une fois de plus la volonté du Gouvernement de soutenir l'économie par un haut niveau d'investissement. La planification pluriannuelle 2012-2015 prévoyait un volume net de 160 millions de francs. La marge d'autofinancement du budget 2013 étant meilleure que celle planifiée en 2012, le budget 2013 est supérieur de 17,1 millions à cette planification et atteint 177,1 millions d'investissements nets.

Le subventionnement des investissements hospitaliers, budgétisé à 25 millions, s'inscrit en plus de ces investissements, puisqu'avec le nouveau financement des soins, ces investissements sont directement inclus dans le calcul des forfaits DRG et, par conséquent, figurent dans les charges de fonctionnement.

En sus du budget courant, l'Etat poursuivra en 2013 la réalisation des investissements déjà préfinancés les années précédentes. A fin 2011, ces préfinancements représentaient 45,6 millions de francs.

S'agissant de l'effort global d'investissement de l'Etat au budget 2013, les dépenses brutes d'investissement propres de 317 millions, les nouveaux prêts de 43 millions et les subventions accordées de 137 millions ne totalisent pas moins de 497 millions injectés dans l'économie valaisanne par le canton, auquel il faut encore ajouter les investissements dans le domaine hospitalier et les investissements préfinancés.

Le soutien à l'économie valaisanne transparaît également au budget 2013 à travers la subvention à Valais/Wallis Promotion. En session de juin 2012, le Parlement a accepté la création de cette corporation de droit public dans le but de contribuer, par une promotion ciblée, à la venue de visiteurs, investissements et entreprises, ainsi qu'à l'exportation de biens et services produits en Valais et d'assurer la gestion de la Marque Valais. Le budget 2013 prévoit une subvention de 10 millions de francs pour la première année d'activité.

Une priorité du Gouvernement pour l'année 2013 est le projet de pôle permanent EPFL Valais Wallis. Le 10 janvier 2012, le Conseil d'Etat et l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL) ont signé un protocole d'accord, dans le cadre d'un projet d'implantation scientifique et académique permanente de l'EPFL dans le canton. Ce projet intitulé « EPFL Valais Wallis » prévoit la création et le développement de onze chaires de recherche et de formation, en collaboration étroite avec la HES-SO Valais Wallis, ainsi qu'avec le tissu économique privé. Le projet concentre les efforts sur les secteurs de l'énergie, de la santé et de la nutrition, qui constituent plus de 20% du PIB et des emplois du canton. Le projet de pôle permanent EPFL Valais Wallis devrait stimuler sensiblement à court et à long terme l'économie cantonale. Par ailleurs, le projet de campus à Sion est étroitement lié avec le projet EPFL Valais Wallis.

Autres caractéristiques du budget 2013

La structure du budget d'exploitation 2013 reste comparable à celle du budget 2012. Les revenus d'exploitation de 2,95 milliards de francs sont constitués pour 43% des recettes fiscales, 23% des parts aux recettes sans affectation, dont la péréquation intercantonale qui représente à elle seule 18% des revenus, et pour 20% de subventions.

Dans les charges d'exploitation qui se montent à 2,94 milliards, les dépenses les plus importantes sont les subventions (accordées et redistribuées) pour 45% et les charges de personnel pour 33%.

Par rapport au budget 2012, les revenus d'exploitation augmentent de 4,1% et les charges, de 3,8%.

La péréquation intercantonale avec 529 millions présentent quasi les mêmes prévisions budgétaires que celles du budget 2012 établies à 528,7 millions de francs. Ce montant se stabilise, alors que durant les premières années d'introduction, la part du Valais augmentait en moyenne de près de 30 millions de francs chaque année, passant d'un montant de 441,1 millions au compte 2008 à 534 millions au compte 2011.

Les années de référence pour le calcul de la péréquation des ressources sont les années 2007, 2008 et 2009. Ces deux dernières années sont les premières de la crise économique et financière. Cette crise touche plus sensiblement les cantons à fort potentiel de ressources, ce qui a, comme conséquence, de réduire la disparité en termes de ressources entre les cantons. L'indice de ressources du Valais s'établit à 68,7 points en 2013, alors qu'il était à 67,1 points en 2012 et 64,3 en 2011.

Avec un excédent de revenus de 6,4 millions de francs et un excédent de financement de 0,7 million, le budget 2013 respecte le frein aux dépenses et à l'endettement. Il prend en compte les effets de la nouvelle révision fiscale de 22 millions, un niveau d'investissement élevé de 177,1 millions et la première subvention à Valais/Wallis Promotion de 10 millions. Le Gouvernement entend donner aux contribuables valaisans du pouvoir d'achat et de la confiance.

Pour permettre une amélioration, tant quantitative que qualitative, des prestations publiques, donner suite à certaines exigences (nouveau régime de financement des hôpitaux) et répondre à de nouveaux besoins ou augmentations de volume, le Gouvernement voit sa tâche d'équilibrage du budget rendue plus ardue. Il boucle cependant le budget 2013 avec une légère amélioration de la fortune. La situation financière du canton du Valais peut ainsi toujours être qualifiée de saine, fruit d'une gestion responsable des finances de l'Etat.

Note aux rédactions

**Pour plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à :
Maurice Tornay, conseiller d'Etat, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (tél. 027/606.50.05)**